



## **ARRETE N° 2025 - 553**

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

## Réservation Place de Stationnement Parking Cours des Fossés PFD ISOLATION Du Lundi 20 Octobre 2025

Au Vendredi 7 Novembre 2025

**NOUS,** Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la PFD Isolation – 378, rue Jules Guéville – 76760 Yerville, afin, dans le cadre de travaux, de réserver une place de stationnement, Parking Cours des Fossés, Du Lundi 20 Octobre 2025, au Vendredi 7 Novembre 2025,

## ARRETONS:

<u>ARTICLE 1</u>: La Société intervenante est autorisée, dans le cadre de travaux, de réserver une place de stationnement, Parking Cours des Fossés, Du LUNDI 20 OCTOBRE 2025 au VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025.

<u>ARTICLE 2</u>: Le stationnement sera interdit, Parking COURS DES FOSSES, sur 1 place de stationnement, et réservé à la Société intervenante, aux dates citées dans l'Article 1.

## **ARTICLE 3:**

REDEVANCE – Suivant délibération n° 2021/71 en date du 14 décembre 2021.

- \* Du 20 Octobre 2025 au 3 Novembre 2025 : Gratuit
- \* Du 4 Novembre 2025 au 7 Novembre 2025 : 16 € TTC (4 €uros X 4 jours d'occupation X 1 place de stationnement).

Un avis de somme à payer vous sera adressé à la fin de l'autorisation.

<u>ARTICLE 4</u> : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneau réglementaire, par la Société intervenante.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 6 Octobre 2025 Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

P 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX

☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr